parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

LA PHASE COMPLÉMENTAIRE : MODE D'EMPLOI

26 juin - 21 septembre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Du 26 juin au 21 septembre, la phase complémentaire permet aux candidats de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles.

La phase complémentaire sera ouverte à partir de 14 h le mardi 26 juin, puis les places disponibles seront mises à jour tous les matins à partir du 27 juin.

Cette nouvelle phase vient compléter la phase principale de Parcoursup, un candidat peut donc participer aux deux phases à la fois.

Qui est concerné ?

Tous les candidats qui le souhaitent peuvent participer en phase complémentaire. Elle s'adresse principalement à :

- ceux qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission ;
- ceux qui n'ont pas confirmé de vœux au 31 mars ;
- ceux qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup. Ces candidats doivent préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup **jusqu'au 21 juillet inclus.**

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale et qui souhaitent faire de nouveaux vœux dans des formations où des places sont disponibles, peuvent également participer à la phase complémentaire.

Cette phase est ouverte aux candidats des lycées français à l'étranger préparant ou ayant obtenu un baccalauréat français (réseau AEFE) et aux candidats étrangers disposant d'un visa.

Comment formuler ses vœux ?

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux sur Parcoursup pour des formations qui ont des places disponibles.

Pour formuler des vœux en phase complémentaire, les candidats qui ont déjà confirmé des vœux en phase principale doivent :

1. **Se connecter** à leur dossier ;
2. Dans l'**onglet « Admission »** : cliquer sur le bouton **« Accéder à la phase complémentaire »** pour être redirigés vers la page « Vœux en phase complémentaire » ;
3. Dans la **page « Vœux en phase complémentaire »** : cliquer sur le bouton « **Ajouter un vœu »** pour accéder au moteur de recherche des formations disponibles en phase complémentaire.

Pour les autres candidats (ceux qui se sont inscrits en phase principale mais n'ont jamais formulé, ni confirmé de vœux en phase principale ou les nouveaux inscrits en phase complémentaire) : ils se connectent à leur dossier pour accéder à l'onglet **« Vœux /Vœux en phase complémentaire »**.

À savoir Une formation apparaît uniquement dans le moteur de recherche lorsqu'elle a des places disponibles. Des places peuvent se libérer au fur et à mesure, il est donc recommandé de consulter régulièrement le moteur de recherche de formation.

Le moteur de recherche est également accessible hors connexion sur la page **« Découvrez le contenu des formations »**.

Pour les candidats qui s'inscrivent pour la première fois sur Parcoursup, des informations seront à renseigner pour compléter leur dossier.

Conseils **Consulter les attendus et les caractéristiques des formations** sur Parcoursup pour connaître les débouchés professionnels possibles. Tous les renseignements sur les caractéristiques des formations (sélectives, non-sélectives) sont également disponibles sur leurs sites internet.

Élargir la zone géographique des vœux : un candidat ne peut pas formuler un vœu en phase complémentaire pour une formation dans un établissement déjà demandé en phase principale, mais il peut demander une formation similaire dans un autre établissement, ou une autre académie.

À savoir Avant d'ajouter une formation à sa liste de vœux, le candidat doit saisir son projet de formation motivé.

Les réponses des formations

Les candidats pourront suivre l'évolution de leurs vœux depuis l'onglet **« admission »** de leur dossier Parcoursup.

Pour la phase complémentaire, les candidats pourront recevoir **trois types de réponse** :

- **Formations sélectives** (BTS, DUT, CPGE, école) **: « oui »** (proposition d'admission) ou **« non »**
- **Formations non-sélectives** (licence, PACES) **: « oui »** ou **« oui-si »** (proposition d'admission)

Les formations ont jusqu'à 8 jours pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire. Pour les formations sélectives, ce délai peut être prolongé pendant leur pause estivale.

La date limite de réponse des formations sera affichée en face de chaque vœu formulé par un candidat.

Comment seront alertés les candidats des réponses des formations ?

Les propositions d'admission seront transmises aux candidats dans leur dossier Parcoursup. Comme pour la phase principale, ils seront informés de leur situation sur leur messagerie personnelle, l'application Parcoursup et leur messagerie intégrée à Parcoursup.

Conseil Les candidats peuvent utiliser la **boîte contact** de leur dossier Parcoursup pour toute question ou information. Ils peuvent également appeler le numéro vert, qui reste ouvert tout l'été du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, au **0 800 400 070**.

Les délais de réponse des candidats

La date limite de réponse est toujours affichée en face de chaque proposition d'admission. Les délais de réponse sont les mêmes délais que pour la phase principale, le calendrier est en page 4 de ce document.

Pour que chacun trouve sa place rapidement, les délais de réponse aux propositions d'admission se réduisent au fur et à mesure que le processus d'admission avance.

À savoir

- Il est important de **répondre à toutes les propositions d'admission en les acceptant ou en les refusant et en respectant pour chacune la date limite indiqué**e face à la proposition ;
- Comme en phase principale, **si un candidat reçoit plusieurs propositions d'admission, il ne peut en accepter qu'une seule. S'il reçoit une proposition d'admission en phase complémentaire alors qu'il en a déjà accepté une en phase principale, il doit choisir celle qu'il préfère** ;
- Les candidats doivent bien **valider leur choix avant de quitter leur session** (sur ordinateur ou sur l'application Parcoursup).

Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission et qu'elle correspond à son choix définitif, il l'accepte et renonce à ses éventuels vœux en attente.

Il prend ensuite connaissance des modalités d'inscription administrative dans la formation pour la rentrée 2018 sur Parcoursup ou sur le site de l'établissement.

LE CALENDRIER DES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'ADMISSION

Chaque proposition a une date limite de réponse : vous devez respecter cette date.

Respectez bien le délai prévu pour répondre aux propositions d'admission qui vous sont faites. La date limite pour accepter une proposition d'admission sera affichée en face de chacun de vos vœux dans votre dossier Parcoursup.

MAI

Proposition reçue le		Date limite de réponse
22 mai	>>>	28 mai
23 mai	>>>	29 mai
24 mai	>>>	30 mai
25 mai	>>>	31 mai
26 mai	>>>	1 juin
27 mai	>>>	2 juin
28 mai	>>>	3 juin
29 mai	>>>	4 juin
30 mai	>>>	5 juin
31 mai	>>>	6 juin

JUIN

Proposition reçue le		Date limite de réponse
1 juin	>>>	7 juin
2 juin	>>>	8 juin
3 juin	>>>	9 juin
4 juin	>>>	10 juin
5 juin	>>>	11 juin
6 juin	>>>	12 juin
7 juin	>>>	13 juin
8 juin	>>>	14 juin
9 juin	>>>	15 juin
10 juin	>>>	16 juin
11 juin	>>>	17 juin
12 juin	>>>	26 juin
13 juin	>>>	27 juin
14 juin	>>>	28 juin
15 juin	>>>	29 juin
16 juin	>>>	30 juin
17 juin	>>>	1 juil
18 juin		
19 juin		
20 juin		
21 juin		**BAC**
22 juin		
23 juin		
24 juin		
25 juin		
26 juin	>>>	1 juil
27 juin	>>>	1 juil
28 juin	>>>	1 juil
29 juin	>>>	1 juil
30 juin	>>>	2 juil

JUILLET

Proposition reçue le		Date limite de réponse
1 juil	>>>	3 juil
2 juil	>>>	4 juil
3 juil	>>>	5 juil
4 juil	>>>	6 juil
5 juil	>>>	7 juil
6 juil	>>>	8 juil
7 juil	>>>	9 juil
8 juil	>>>	10 juil
9 juil	>>>	11 juil
10 juil	>>>	12 juil
11 juil	>>>	13 juil
12 juil	>>>	14 juil
13 juil	>>>	15 juil
14 juil	>>>	16 juil
15 juil	>>>	17 juil
16 juil	>>>	18 juil
17 juil	>>>	19 juil
18 juil	>>>	20 juil
19 juil	>>>	21 juil
20 juil	>>>	22 juil
21 juil	>>>	23 juil
22 juil	>>>	24 juil
23 juil	>>>	25 juil
24 juil	>>>	26 juil
25 juil	>>>	27 juil
26 juil	>>>	28 juil
27 juil	>>>	29 juil
28 juil	>>>	30 juil
29 juil	>>>	31 juil
30 juil	>>>	1 août
31 juil	>>>	2 août

AOÛT

Proposition reçue le		Date limite de réponse
1 août	>>>	3 août
2 août	>>>	4 août
3 août	>>>	5 août
4 août	>>>	6 août
5 août	>>>	7 août
6 août	>>>	8 août
7 août	>>>	9 août
8 août	>>>	10 août
9 août	>>>	11 août
10 août	>>>	12 août
11 août	>>>	13 août
12 août	>>>	14 août
13 août	>>>	15 août
14 août	>>>	16 août
15 août	>>>	17 août
16 août	>>>	18 août
17 août	>>>	19 août
18 août	>>>	20 août
19 août	>>>	21 août
20 août	>>>	22 août
21 août	>>>	23 août
22 août	>>>	24 août
23 août	>>>	25 août
24 août	>>>	26 août
25 août	>>>	27 août
26 août	>>>	28 août
27 août	>>>	29 août
28 août	>>>	30 août
29 août	>>>	31 août
30 août	>>>	1 sept
31 août	>>>	2 sept

SEPTEMBRE

Proposition reçue le		Date limite de réponse
1 sept	>>>	3 sept
2 sept	>>>	3 sept
3 sept	>>>	3 sept
4 sept	>>>	4 sept
5 sept	>>>	5 sept
6 sept	>>>	6 sept
7 sept	>>>	7 sept
8 sept	>>>	8 sept
9 sept	>>>	9 sept
10 sept	>>>	10 sept
11 sept	>>>	11 sept
12 sept	>>>	12 sept
13 sept	>>>	13 sept
14 sept	>>>	14 sept
15 sept	>>>	15 sept
16 sept	>>>	16 sept
17 sept	>>>	17 sept
18 sept	>>>	18 sept
19 sept	>>>	19 sept
20 sept	>>>	20 sept
21 sept	>>>	21 sept

Pendant les épreuves du bac, vous ne recevez aucune proposition d'admission. Quand le délai de réponse arrive à son terme pendant cette période (pour les propositions d'admission reçues entre le 12 et le 17 juin), ce délai est décalé pour tenir compte des 8 jours des épreuves. Si la période de délai de réponse est dépassée, votre vœu sera considéré comme «abandonné», soyez donc attentifs aux alertes et aux mails que vous allez recevoir.

7 jours (J+6) — jusqu'au 1er juillet inclus — 3 jours (J+2) — 2 jours (J+1) — Le jour même

Du 26 juin au 21 septembre : phase complémentaire permettant de faire 10 nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places libres